



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
20 décembre 2006
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 9 octobre 2006, à 15 heures

Président : M. Al-Bayati. (Iraq)

Sommaire

Point 61 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Mise en œuvre des documents issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la trente-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 61 de l'ordre du jour : Promotion de la femme
(*suite*) (A/61/283, A/61/303)

a) Promotion de la femme (*suite*) (A/61/381, A/61/122 et Add.1, A/61/318 et A/61/292)

b) Mise en œuvre des documents issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la trente-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*) (A/61/174)

1. **M. Amil** (Pakistan), accueillant avec satisfaction les rapports pertinents du Secrétaire général, en particulier l'étude approfondie attendue depuis longtemps sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122 et Add.1), dit que, tant que la violence à l'égard des femmes perdurera, il ne pourra y avoir de progrès véritable vers l'égalité, le développement et la paix. Conformément au Plan d'action de Beijing, le Pakistan a lancé un plan national d'action qui comprend des réformes du système judiciaire et de police et qui favorise un partenariat efficace avec la société civile en vue de renforcer la sensibilisation à la parité des sexes. Les femmes disposent actuellement de moyens plus nombreux de recours en justice lorsqu'elles estiment que leurs droits ont été violés. Étant donné les sensibilités culturelles et traditionnelles, des commissariats de police distincts pour les femmes ainsi que des cellules de plaintes séparées ont été mis en place pour fournir des services d'enquête confidentiels et sécurisés aux femmes. Des centres de réadaptation et de crise ont été ouverts dans diverses villes pour fournir une assistance médicale et judiciaire 24 heures sur 24 ainsi que des refuges aux femmes.

2. Le Gouvernement pakistanais a interdit la pratique traditionnelle néfaste et contraire à l'islam de mariages d'échanges et de mariages précoces au Pakistan. Dans une décision qui a fait date, la Cour suprême du Pakistan a interdit des traditions comme le vani où des vendettas sont réglées par des mariages forcés. Pour éliminer la culture d'impunité et aligner la législation nationale du Pakistan sur ses obligations internationales, divers amendements législatifs ont été également adoptés, qui sanctionnent par la peine de mort la pratique culturellement enracinée de crimes d'honneur par exemple. Une loi a été également promulguée en vertu de laquelle toutes les personnes

coupables de délits, à l'exception de meurtres ou d'actes de terrorisme, peuvent être mises en liberté provisoire sous caution, ce qui a permis à 1 300 femmes détenues qui languissent en prison pour divers délits mineurs d'être libérées rapidement.

3. En ce qui concerne les réformes politiques, la représentation politique des femmes au Sénat, à l'Assemblée nationale et dans les assemblées provinciales ainsi que dans les administrations locales a été portée à un niveau sans précédent. La représentation des femmes dans les administrations locales au Pakistan atteint actuellement 33 % et elle est de 20 % à l'Assemblée nationale et au Sénat. Trois femmes sont ministres dans le Gouvernement fédéral, cinq sont ministres dans les gouvernements des États et plusieurs secrétaires parlementaires au Parlement national sont des femmes. Le Gouvernement pakistanais a également fixé un quota de 10 % pour les femmes dans la fonction publique. Les femmes sont actuellement encouragées à se présenter dans des domaines d'activité où les hommes étaient traditionnellement prédominants, tels que l'armée de l'air. Sur le plan économique, divers programmes de microcrédit ont été lancés pour financer des programmes de formation de revenus à l'intention des femmes. S'il reste encore beaucoup à faire, le Gouvernement pakistanais est fermement décidé à parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'émancipation véritable des femmes au Pakistan.

4. **M^{me} Critchlow** (Guyana), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dit que les États de la CARICOM attachent une priorité élevée aux questions relatives aux femmes, ce dont témoignent l'égalité des droits accordés aux femmes et aux hommes dans leurs constitutions respectives et une attention plus grande portée aux questions d'égalité entre les sexes dans leurs stratégies de développement national. Cependant de nombreux défis demeurent. Le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation (A/61/1) a noté par exemple le taux de mortalité plus élevé que la moyenne au cours de la grossesse et pendant l'accouchement parmi les femmes des pays en développement, l'objectif manqué de la parité des sexes dans le domaine de l'éducation avant 2005 conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que l'épidémie de violence à l'égard des femmes. En vue de pouvoir atteindre l'objectif à long terme de l'égalité entre les sexes et de

l'émancipation des femmes, il faut remédier de toute urgence à de telles défaillances.

5. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un instrument vital pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Tous les États de la CARICOM sont parties à cette convention et ils ont présenté au moins leur rapport initial au Comité. La délégation guyanienne accueille avec satisfaction la prolongation de la réunion annuelle du Comité, ce qui lui a permis d'examiner un nombre plus important de rapports de pays afin de tenter d'éliminer l'arriéré important de rapports à examiner.

6. Les États de la CARICOM, guidés par le Plan d'action de Beijing et d'autres cadres de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, ont réalisé des progrès progressifs pour améliorer la condition des femmes. Les femmes de la région bénéficient d'un accès plus grand à l'éducation et elles participent activement à la politique et à la prise de décisions, bien que cette participation ne soit pas uniforme dans toute la région. Malgré ces réalisations, la violence sexiste, les taux extrêmement élevés de pauvreté et d'infection par le VIH/sida parmi les femmes ne sont que quelques-uns des nombreux défis qui appellent une attention plus grande.

7. Les ministres de la région, reconnaissant les liens entre la pauvreté et la violence à l'égard des femmes, ont convenu de faire de la généralisation d'une démarche antisexiste une priorité absolue pour les activités de programmation et de politique générale et de renforcer les efforts visant à remédier à la féminisation de la pauvreté et au chômage des femmes. Du fait que la prévalence de la pauvreté et ses conséquences sur la condition des femmes sont des facteurs dans l'environnement économique international, la délégation guyanienne souligne la nécessité d'un flux accru de ressources, de l'amélioration des termes de l'échange et de l'allègement de la dette pour apporter une assistance aux pays en développement et elle demande la reprise au plus tôt du Cycle de négociations de Doha pour le développement.

8. Le Partenariat pan-Caraïbes pour la lutte contre le VIH/sida est le principal mécanisme de coordination de l'action régionale qui permet de mettre un terme à la propagation de cette épidémie et d'inverser cette

tendance, et les programmes nationaux sont généralement axés sur la sensibilisation du public, la non-stigmatisation de cette épidémie et un accès amélioré au traitement, aux soins et au soutien, y compris l'accès aux services de santé en matière de reproduction et aux médicaments antirétroviraux. Plusieurs des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida ont fait état de réduction du taux de transmission de cette maladie de la mère à l'enfant.

9. La Commission régionale sur la violence sexiste a été mise en place pour remédier aux causes de la violence à l'égard des femmes. Une attention est également apportée au problème de la traite des personnes. Les États de la CARICOM accueillent donc avec satisfaction l'étude approfondie et opportune du Secrétaire général sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Le succès des activités de lutte contre la traite des personnes est étroitement tributaire d'une sensibilisation plus grande à ce problème, de débouchés économiques plus nombreux pour les femmes et du renforcement des lois et de leur application. En conclusion, la délégation guyanienne souligne l'importance continue d'une action concertée de la communauté internationale pour appuyer la promotion des femmes et la réalisation de l'objectif de l'égalité entre les sexes.

10. **M. Saeed** (Soudan) dit que la violence à l'égard des femmes est rejetée par toutes les religions et toutes les lois. La délégation soudanaise accueille avec satisfaction la publication de l'étude sur cette question effectuée par le Secrétaire général et elle l'examine soigneusement afin de pouvoir participer avec les autres États Membres aux mesures qui pourraient être prises dans ce domaine. Le Soudan continue à faire œuvre de pionnier en ce qui concerne l'exercice par les femmes de tous leurs droits civils et politiques et la promotion de leur participation à la prise de décisions. Les réussites dans ce domaine remontent aux années 60 et la présence de femmes soudanaises continue d'être prépondérante dans tous les domaines. La première femme a siégé au Parlement soudanais en 1965 et le nombre de femmes parlementaires a augmenté sensiblement depuis lors.

11. Les femmes occupent des postes de responsabilité dans le système judiciaire et dans l'exécutif au niveau fédéral, des États et des municipalités; elles exercent les fonctions de conseillers auprès du Président, de ministres, de gouverneurs, de juges et d'ambassadeurs. Des lois ont été promulguées pour renforcer ces acquis

dans des domaines tels que la non-discrimination en matière d'emploi, l'égalité de rémunération, la protection contre les dangers et la violence, les possibilités de formation, les vacances et les congés de maternité ainsi que le droit d'être membre d'un syndicat. L'inscription des filles dans tous les niveaux de l'enseignement a fortement progressé par rapport à la décennie précédente grâce aux politiques du Gouvernement et aux efforts qu'il a déployés, et en fait les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans l'enseignement supérieur. D'autres stratégies importantes que mène le Gouvernement soudanais en faveur des femmes portent sur la maternité sans risques et la santé pour tous.

12. Les femmes soudanaises ont joué un rôle important dans la consolidation de la paix, et elles ont pris part aux délégations consultatives aux négociations de Naivasha et d'Abuja. Elles ont joué un rôle efficace dans les projets de consolidation de la paix et de reconstruction par l'intermédiaire du Centre des femmes pour la paix et le développement, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et les organisations et organismes internationaux qui déploient des activités dans les domaines concernant les questions relatives aux femmes. Les femmes soudanaises ont également participé à un programme de qualification de femmes cadres dans des domaines tels que la négociation, le renforcement du dialogue social, la formation des femmes dans le domaine de l'alerte précoce pour le règlement des différends, la propagation d'une culture de paix et de refus de la violence ainsi que des programmes de réinsertion sociale des femmes rapatriées des camps de réfugiés. La présence des femmes soudanaises est également importante dans les réunions, conférences et programmes internationaux, et elles ont apporté une contribution considérable dans les domaines du renforcement des relations d'amitié entre les peuples et l'échange d'expériences et de connaissances spécialisées dans les divers domaines relatifs aux activités des femmes.

13. Les femmes palestiniennes sont victimes de meurtres et d'expulsions sous l'occupation israélienne. L'Organisation des Nations Unies doit prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à ces souffrances et pour garantir les droits des femmes palestiniennes à une vie dans la liberté et la dignité dans un État indépendant qui jouit des mêmes droits que les autres nations du monde.

14. **M^{me} Blum** (Colombie) dit que son gouvernement est foncièrement attaché à la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Les femmes sont au cœur des politiques de paix et de développement de la Colombie, qui comprennent l'accroissement des possibilités d'emploi et d'éducation pour les femmes et leur participation à la vie politique ainsi que la lutte contre la violence à l'égard des femmes. En Colombie, les hommes et les femmes bénéficient de l'égalité d'accès à l'enseignement à tous les niveaux. Les mesures prises par la Colombie pour promouvoir la croissance économique ont accru l'emploi productif pour les hommes comme pour les femmes. Le Gouvernement colombien mène des programmes de microcrédit et de formation commerciale pour les femmes chefs de ménage et il favorise des foires spécialisées pour les entreprises gérées par des femmes pour les aider à s'assurer un revenu plus stable et équitable. La participation des femmes est importante dans les postes de responsabilité à tous les niveaux du Gouvernement. Cette participation a bénéficié d'un élan supplémentaire en 2005 lorsque les 16 partis et mouvements politiques les plus influents en Colombie ont souscrit à un pacte pour la participation effective des femmes à la politique.

15. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, la politique de sécurité du Gouvernement colombien a abouti à la réduction de tous les indicateurs de criminalité dans le pays et elle a engendré un climat de tranquillité et de coexistence plus grandes pour tous les hommes et femmes en Colombie. Des efforts sur le plan législatif sont également déployés pour protéger les droits des femmes dans des situations de violence familiale, après la dissolution du mariage et sur le lieu de travail. Par ailleurs une stratégie a été élaborée pour lutter contre la traite des personnes, y compris la prévention, la formation des fonctionnaires gouvernementaux, les poursuites judiciaires, la coopération internationale, la protection des victimes et des témoins et les systèmes d'information. Par ailleurs la Colombie a signé un accord avec le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés visant à incorporer une perspective axée sur les femmes dans ses politiques de prévention et de protection des personnes déplacées.

16. En janvier 2006 le Gouvernement colombien a également mis en place un mécanisme de suivi pour la parité des sexes qui est chargé d'élaborer un système d'indicateurs et de suivi des politiques et programmes

officiels. Il a également distribué aux fonctionnaires un manuel de formation qui incorpore une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes dans les politiques gouvernementales. Finalement la délégation colombienne note avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur l'étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et sur les mesures prises et les progrès réalisés pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/61/174).

17. **M^{me} Sanders-Ten Holte** (Pays-Bas) dit que le pouvoir politique et la puissance économique vont de pair. La discrimination à l'égard des femmes perdurera et les objectifs du Millénaire pour le développement demeureront difficiles à atteindre tant que les femmes ne participeront pas pleinement à la prise de décisions à tous les niveaux. Afin de parvenir à une démocratie plus inclusive, plus profonde et fondée sur des valeurs, les hommes et les femmes doivent travailler côte à côte en faveur de l'égalité. Plus de 70 % de la population qui vivent avec moins d'un dollar par jour sont des femmes. La mondialisation a abouti à des possibilités d'emploi accrues pour les femmes mais les inégalités entre les sexes en matière de qualité du travail, de rémunération et de conditions de travail se sont creusées. La contribution des femmes au développement est encore fortement sous-estimée. Les femmes rurales produisent par exemple 60 à 80 % des produits alimentaires dans les pays en développement mais un grand nombre d'entre elles sont confrontées à des restrictions en ce qui concerne le droit de propriété, d'utilisation et de succession foncières.

18. Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de prise de décisions : la proportion des femmes parlementaires dans le monde est passée de 11 % en 1995 à 16 % à 2006, mais 14 % seulement des pays ont atteint l'objectif de 30 %, fixé en 1995 dans le Programme d'action de Beijing, pour la représentation des femmes dans leurs parlements nationaux. Onze États seulement comptent une femme à la tête de leur gouvernement. Dans les pays développés du Nord, moins de 20 % des dirigeants politiques et de PDG de grandes entreprises sont des femmes. Aux Pays-Bas, le pourcentage des femmes à la tête de grandes entreprises n'est que de 3 %.

19. Les mouvements féministes ont tendance à investir une grande partie de leur énergie dans des

stratégies visant à mettre un terme à l'exploitation, à la discrimination, à la violence sexuelle et aux restrictions auxquelles les femmes sont confrontées dans leur vie quotidienne. Mais il ne suffit pas d'apprendre à s'affirmer et d'incorporer une perspective antisexiste dans les stratégies. Les femmes doivent être des dirigeants économiques et politiques à part entière. Il faut trouver de nouveaux moyens d'établir des liens entre les hommes et les femmes et de parvenir à lier les mouvements féministes aux autres campagnes et mouvements sociaux. Pour parvenir à l'égalité entre les sexes, les femmes doivent avoir plus de connaissances, de revenus, de respect et d'estime de soi. De tels changements ne peuvent se produire que si les hommes ont une attitude positive à l'égard de cette stratégie.

20. Cette stratégie comprendra une alliance entre les hommes et les femmes pour renforcer la participation des femmes à la prise de décisions; des investissements importants dans l'enseignement pour lutter contre la pauvreté et pour promouvoir le changement culturel; une éducation politique à tous les niveaux et une formation à la bonne gouvernance; un appui énergique aux organisations féministes et aux femmes chefs d'entreprise compte tenu du fait que les femmes sont des agents de développement ainsi qu'un accès amélioré dans le domaine des technologies d'information et de communication pour créer des emplois et des entreprises et pour faciliter le réseautage.

21. L'objectif de la proportion de femmes occupant des postes de responsabilité dans la politique et le gouvernement ainsi que dans les institutions économiques et les conseils d'administration doit être au moins d'un tiers. L'établissement d'objectifs similaires aux nouvelles règles de la Norvège pour la représentation à égalité des femmes avec les hommes dans les conseils d'administration, qui comprennent des sanctions, pourrait réellement représenter un progrès. Finalement l'Organisation des Nations Unies doit montrer la voie dans l'égalité entre les sexes, notamment grâce à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. **M. Hatem** (Iraq) dit que l'Iraq est depuis toujours un pionnier dans le domaine des droits des femmes. Le Roi Hammurabi a établi les lois les plus anciennes de l'histoire dans le but de garantir la justice à tous les êtres humains, y compris les femmes. Bien que l'Iraq soit partie à la Convention sur l'élimination

de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il n'a pu parvenir à des résultats concrets ces dernières décennies en raison d'une succession de conflits. Après une longue période de dictatures et de régimes répressifs, l'Iraq s'efforce à présent de jeter les bases de la démocratie et des droits de l'homme, et les femmes iraqiennes sont de plus en plus nombreuses à participer à la sphère politique et dans la société civile. Des organisations féministes sont créées parallèlement à l'émergence de nouveaux concepts tels que la société civile, les organisations non gouvernementales, la démocratie et le transfert des pouvoirs. Après avoir subi des décennies d'épreuves et de non-participation à la vie politique, les femmes ont montré ce dont elles sont capables et elles ont prouvé qu'elles sont en mesure de répondre aux défis et d'assumer des responsabilités.

23. Les femmes en Iraq ont bravé de nombreuses formes de terrorisme et elles ont pris part aux élections de 2003, ce qui leur a permis d'occuper 31 % des sièges de l'Assemblée nationale de transition dont l'une des plus importantes fonctions était de rédiger une constitution. En 2006 les femmes iraqiennes ont obtenu quatre postes de ministre, dont celui de Ministre des affaires féminines, créé en 2004. Par ailleurs, le rôle du Comité national de haut niveau pour la promotion des femmes iraqiennes a été renforcé par la mise en place d'un mécanisme visant à suivre la stratégie de promotion des femmes conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et les femmes occupent à présent 25 % des sièges au Parlement en vertu de la Constitution permanente de l'Iraq.

24. La Constitution comprend des articles qui visent à promouvoir l'égalité entre les sexes dans les domaines des droits politiques, y compris le droit de vote et le droit de se présenter aux élections; l'égalité devant la loi sans discrimination; et l'égalité pour les femmes dans des domaines tels que la sécurité sociale et la santé, un revenu adéquat et un logement décent. La Constitution prévoit également qu'un quart au moins des membres du Parlement doivent être des femmes. Les organisations de la société civile ont joué un rôle important dans la promotion des femmes grâce à la mise en valeur des compétences en matière d'analyse des distinctions fondées sur le sexe, l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, et la promotion d'institutions féministes nationales. Le peuple iraqien a actuellement besoin

d'une assistance des États et de toutes les organisations internationales et régionales pour parvenir à la stabilité, à la sécurité et au progrès, une attention particulière étant portée aux femmes iraqiennes pour les aider à relever le défi de la mise en place d'une société fondée sur une démocratie véritable et le respect des droits fondamentaux.

25. **M. Ritter** (Liechtenstein) dit que l'attention internationale croissante qui est portée à la violence à l'égard des femmes est due aux efforts incessants et les activités locales des organisations et mouvements féministes dans le monde entier. Le représentant du Liechtenstein se félicite de la participation active des différentes parties prenantes au rapport du Secrétaire général contenant l'étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122 et Add.1), et il fait observer que le rapport aborde des questions qui sont souvent considérées comme des tabous, notamment par les victimes de la violence, ou des problèmes souvent éludés tels que les conséquences de la culture et de sa politisation sur le phénomène de la violence à l'égard des femmes. Le Liechtenstein souscrit à l'importance accordée dans cette étude à la nécessité de prendre des contre-mesures efficaces à tous les niveaux, y compris aux niveaux local et communautaire.

26. Cette étude contient tous les éléments nécessaires à un texte détaillé sur la violence à l'égard des femmes pour adoption par l'Assemblée générale. À cet égard le représentant du Liechtenstein accueille avec satisfaction des débats spécifiques sur cette forme de violence dans d'autres organes intergouvernementaux tels que le Conseil de sécurité, la Commission de la condition de la femme, la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, ce dernier jouant un rôle prééminent dans ce processus. Le Liechtenstein accueille également avec satisfaction l'importance accordée dans cette étude à la nécessité pressante de mettre fin à l'impunité pour des actes de violence à l'égard des femmes, qui doit être une priorité absolue dans les systèmes judiciaires nationaux. Le Statut de Rome de la Cour internationale de Justice (CIJ) considère que la violence à l'égard des femmes fait partie des crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Le représentant du Liechtenstein espère que la Cour internationale de Justice sera bientôt en mesure de prendre une décision sans équivoque en ce qui concerne l'impunité. À cet égard la CIJ et son Fonds d'affectation spéciale pour les

victimes sont un exemple prometteur qui doit être suivi et renforcé pour permettre aux États et à la communauté internationale de relever le défi de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

27. **M^{me} Vikor** (Norvège) dit que le système des Nations Unies doit améliorer ses activités d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes et de veiller à ce que les activités liées fassent partie intégrante des travaux de l'Organisation. De telles activités doivent être financées par des ressources de base plutôt que de contributions de donateurs bilatéraux. Le Gouvernement norvégien allouera aux nouvelles activités portant sur l'égalité entre les sexes en 2007 une partie importante de son budget consacré à la coopération au développement international, des ressources budgétaires spécifiques étant consacrées à la promotion de la femme, et il accroîtra sa contribution au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

28. Pour parvenir à de meilleurs résultats dans ce domaine, la Norvège a adopté une stratégie en trois volets : 1) des systèmes améliorés pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes à tous les niveaux et dans tous les domaines pertinents; 2) une importance plus grande accordée aux interventions ciblées pour la promotion des femmes; et 3) la parité dans la représentation. En Norvège, la participation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises privées et des entreprises d'État a sensiblement augmenté au cours des trois dernières années, les entreprises privées étant obligées à présent de compter au moins 40 % de femmes dans leurs conseils d'administration. La Norvège apportera un appui important à la mise en œuvre du Plan d'action en faveur de la femme issu de la conférence de haut niveau qu'elle a organisée conjointement avec le Royaume-Uni et la Banque mondiale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les droits économiques des femmes.

29. Le processus de réformes de l'Organisation des Nations Unies est l'occasion de renforcer le rôle de l'Organisation dans la promotion de la condition des femmes et il doit aboutir à des résultats concrets sur le terrain. La Norvège souscrit aux six principaux domaines d'action décrits dans le rapport du Secrétaire général contenant l'étude approfondie sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122 et Add.1) et elle accueille avec satisfaction l'initiative des Pays-Bas et de la France concernant une résolution sur

la violence à l'égard des femmes qui sera adoptée par l'Assemblée générale.

30. La Norvège se félicite du débat ouvert qui va se tenir sur la résolution 1325 (2000) au Conseil de sécurité. La Commission de consolidation de la paix doit toujours incorporer une perspective féministe dans toutes les questions qu'elle examine et la Norvège préconise l'incorporation sans délai d'un spécialiste des questions de parité entre les sexes au Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Enfin la Norvège félicite l'Inde d'avoir envoyé 125 agents de police féminins pour les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies au Libéria et elle espère que d'autres pays suivront cet exemple et qu'ils enverront des troupes.

31. **M^{me} Li Xiaomei** (Chine) dit que son pays est favorable à la poursuite de l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes par les différents organismes des Nations Unies. Lors de la première réunion du Conseil des droits de l'homme, la Chine a fait observer que le Conseil doit prendre des mesures pour promouvoir les droits de groupes vulnérables, tels que les femmes, afin de donner un nouvel élan à la cause des droits de l'homme sur le plan international.

32. Lorsque le Gouvernement chinois a présenté ses cinquième et sixième rapports périodiques, qui comprenaient également le deuxième rapport sur la Région administrative spéciale de Hong Kong et le premier rapport sur la Région administrative de Macao, au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en août 2006, il a passé brièvement en revue les mesures qu'il avait prises pour mettre en œuvre la Convention, telles que la promulgation ou l'amendement de lois, l'adoption de mesures visant à mettre en place et à améliorer les mécanismes de promotion de l'égalité entre les sexes, la mise en commun de ressources pour faire face aux questions relatives à la survie et au développement des femmes, et les campagnes visant à faire connaître la Convention et à sensibiliser le public aux questions relatives à l'égalité entre les sexes. Le Gouvernement chinois a également pris des mesures et il a adopté des politiques concernant la participation politique, l'emploi et la traite des femmes.

33. Le Gouvernement chinois a également pris un certain nombre de mesures au cours de l'année écoulée pour garantir les droits et les intérêts des femmes

conformément au Document final du Sommet mondial de 2005. Le Programme de développement national de la Chine comprend tout un chapitre consacré à la protection des droits et des intérêts des femmes et des enfants et il cite à de nombreuses reprises le Programme de développement des femmes chinoises. Le Gouvernement chinois continuera d'œuvrer inlassablement pour sauvegarder les droits et les intérêts des femmes chinoises en fonction des conditions nationales et pour mettre en œuvre le Document final de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

34. **M^{me} Barrett** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays a déployé des efforts soutenus pour appuyer les femmes et leur développement en luttant contre la violence à l'égard des femmes et en favorisant leur autonomisation. La traite des personnes cause des traumatismes non seulement physiques et affectifs aux victimes mais elle constitue également une menace pour la santé publique et elle alimente par ailleurs la criminalité. À cet égard les États-Unis ont apporté des contributions financières importantes au niveau bilatéral au cours des cinq dernières années aux programmes de lutte contre la traite des personnes dans plus de 100 pays et ils fournissent régulièrement leur assistance aux organisations internationales qui aident divers pays à lutter contre la traite des personnes. Les États-Unis luttent également contre la demande en promulguant une loi qui interdit aux ressortissants des États-Unis de faire du tourisme sexuel avec des enfants prostitués où que ce soit dans le monde, de voyager dans l'intention de se livrer à des actes sexuels illicites ou d'organiser des voyages ayant pour but la prostitution infantile; de tels actes sont passibles de sanctions graves allant jusqu'à 30 ans d'emprisonnement. Les États-Unis mènent également des programmes visant à identifier et à aider les victimes et à les réunir avec leurs familles.

35. Les États-Unis fournissent aux femmes l'accès aux soins de santé, y compris la santé maternelle et infantile. Du fait que près de la moitié des adultes infectés par le VIH/sida sont des femmes, la représentante des États-Unis accueille avec satisfaction les activités de lutte contre le VIH/sida qui sont axées sur les femmes. Les États-Unis sont également fiers de faire œuvre de pionnier dans la collecte de données

sanitaires ventilées par sexe. Le Programme d'urgence du Président pour la lutte contre le sida, qui dispose d'un budget de 15 milliards de dollars, vise à répondre aux besoins des femmes et des filles, y compris des orphelines et des victimes de prostitution, de viols, de sévices et d'exploitation, et il a permis à plus de 3,2 millions de femmes enceintes d'éviter la transmission du VIH à leurs enfants. Dans le but de faire connaître les risques sanitaires que courent les femmes, il est crucial de modifier les normes de comportement, par exemple par des messages axés sur l'abstinence, la fidélité conjugale et l'utilisation de préservatifs qui sont diffusés en Afrique du Sud.

36. L'éducation, et en particulier l'alphabétisation, qui sont les clefs de voûte de la lutte contre le VIH/sida contribuent à autonomiser les femmes et les filles pour leur permettre d'avoir un avenir meilleur et elle constitue un élément important des efforts déployés par les États-Unis pour appuyer les femmes et les filles dans le monde entier. Dans les efforts déployés dans le monde pour autonomiser les femmes, le Secrétaire d'État des États-Unis a organisé une réunion avec les ministres et chefs d'État pour examiner des stratégies en vue de l'émancipation politique, économique, juridique et éducative des femmes dans le monde, dans le cadre d'un processus visant à créer un réseau de femmes dirigeantes pour continuer un dialogue international. Par ailleurs les États-Unis apportent chaque année une contribution de 50 à 70 millions de dollars pour financer les programmes en faveur des femmes et des enfants réfugiés, pour prévenir la violence à l'égard des femmes et mener des interventions dans ce domaine dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées et pour aider les femmes dans les situations d'après guerre grâce à la reconstruction des écoles, à la fourniture d'un enseignement de base et à l'amélioration des soins de santé.

37. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que, si la responsabilité de la promotion de la condition des femmes incombe au premier chef aux gouvernements, les efforts déployés par la communauté internationale demeurent cruciaux pour la réalisation intégrale des objectifs de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de ses protocoles ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Bangladesh demeure profondément attaché au principe de l'égalité

des droits pour les hommes et les femmes; sa Constitution garantit ces droits et elle comprend des dispositions portant sur des mesures spéciales pour la promotion de la condition des femmes et des enfants.

38. Les femmes ont acquis une visibilité et une mobilité plus grandes au Bangladesh grâce à la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, à l'accès aux mesures de régulation des naissances et au microcrédit. Des progrès importants ont été réalisés dans les soins de santé maternelle et infantile. Les besoins particuliers des femmes pauvres ont été pris en compte grâce à une divers programmes d'assistance sociale, et la progression régulière de la participation économique des femmes est due à leur emploi dans l'industrie de l'habillement, de la chaussure et des cosmétiques dans le secteur officiel de l'économie et au travail indépendant dans le secteur parallèle.

39. Le Gouvernement bangladais a entrepris des politiques en faveur des pauvres qui favorisent l'égalité entre les sexes à tous les niveaux et il a incorporé une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes dans ses documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il consacre une part importante de son budget au développement de l'enseignement en faveur des filles, qui est gratuit jusqu'à la douzième année d'études. L'autonomisation économique des femmes a également abouti à leur émancipation politique. Le Bangladesh compte plus de 13 000 représentantes féminines élues dans l'administration locale par exemple, et les postes de premier ministre et de dirigeant de l'opposition ont été occupés par des femmes pendant plus de 15 ans. Malgré ces progrès, de nombreux défis demeurent pour les femmes bangladaises, y compris le risque d'être les « nouveaux pauvres » en raison de la mondialisation. La suppression progressive de l'Arrangement multifibres par exemple risque de mettre plus d'un million de femmes au chômage.

40. À cet égard, la coopération internationale sous la forme d'aide publique au développement (APD) et d'assistance technique et financière est cruciale pour permettre aux femmes de conserver leur emploi. Au Bangladesh, qui fait partie des pays les moins avancés, la promotion de la femme est souvent liée aux investissements étrangers directs, à l'accès hors taxes et hors quotas de tous les produits aux marchés et à la libre circulation de la main-d'œuvre. Le Bangladesh a adopté un certain nombre de lois pour protéger les

femmes contre la violence et il a mis en place des centres de crise et des refuges pour les protéger contre les sévices sexuels et le harcèlement. Le Gouvernement bangladais accorde une priorité élevée à l'élimination de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, au plan national, par la mise en place du Comité consultatif national, et au niveau régional par la ratification de la Convention de l'ASACR (Association sud-asiatique de coopération régionale) sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de la prostitution

41. Le Bangladesh est partie à la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits des femmes et il est actif au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Conseil des droits de l'homme. En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix, le Bangladesh demeure foncièrement attaché au renforcement des efforts visant à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Des partenariats mondiaux sont nécessaires pour parvenir à la justice et à l'égalité entre les sexes. À cette fin la mobilisation de ressources internationales suffisantes pour compléter les efforts nationaux est impérieuse.

42. **M. Chem** (Cambodge) dit que, pour donner suite au document issu du Sommet mondial de 2005, le Gouvernement cambodgien a adopté le Plan de développement stratégique national qui réunit son plan de développement socioéconomique, la stratégie nationale de réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement en un cadre de planification et de suivi unique. Le Plan de développement stratégique national reconnaît que la suppression sans délai d'obstacles flagrants et insidieux à l'égalité entre les sexes est cruciale pour la réduction de la pauvreté. Le Ministère des affaires féminines élabore des politiques et stratégies adaptées, et il contribue à renforcer l'émancipation économique des femmes, à élaborer des lois et des mécanismes liés pour garantir les droits des femmes, à promouvoir la prévention du VIH/sida, à améliorer la nutrition des femmes et des filles et à renforcer leur participation dans l'enseignement scolaire et non classique.

43. Ces efforts ont eu des conséquences positives sur la santé des femmes, comme en témoignent la réduction sensible du nombre de femmes recevant des soins gynécologiques et obstétriques en milieu hospitalier et la stabilisation du taux de mortalité maternelle dans les hôpitaux au cours des cinq

dernières années. Le Gouvernement cambodgien a récemment adopté la loi sur la prévention de la violence familiale et sur la protection des victimes, qui joue un rôle important dans la mise en œuvre des mesures visant à assurer la sécurité des victimes de violence familiale. Le Cambodge se félicite tout particulièrement des contributions apportées par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) dans leurs efforts visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à autonomiser les femmes, ainsi que les réalisations de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) dans la promotion de la cause des femmes dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement.

44. Du fait que les femmes sont encore confrontées à des restrictions et à des obstacles, un grand nombre d'entre elles se retrouvent laissées pour compte dans le processus de mondialisation, et l'ouverture des frontières nationales les rend encore plus vulnérables à la traite des personnes. À cet égard la Déclaration et le Programme d'action de Beijing demeurent la référence pour les efforts déployés par les gouvernements et la communauté internationale en vue de promouvoir la condition des femmes. Une approche équilibrée et détaillée est nécessaire pour parvenir aux objectifs pertinents. La communauté internationale doit donc demeurer fermement attachée à l'assistance aux pays en développement et à s'acquitter de ses obligations dans le domaine de l'aide publique au développement (APD), en particulier aux pays les moins avancés dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Des efforts concertés sont nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et en particulier l'amélioration des conditions de vie des femmes.

45. **M^{me} Assoumou** (Côte d'Ivoire) dit que la Côte d'Ivoire a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tous les documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui témoigne de l'attachement du Gouvernement ivoirien à la promotion des droits des femmes. Depuis que le conflit militaire a éclaté, les femmes et les jeunes filles ont été les plus touchées car elles sont victimes de violences physiques et sexuelles. En raison

de la guerre, les femmes ont assumé des rôles dirigeants dans la famille, la politique et l'économie.

46. Les femmes ivoiriennes appuient la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité qui demande aux femmes de participer plus activement aux négociations de paix et à la reconstruction d'après guerre. En conséquence les femmes participeront à des activités de promotion de la cause de la paix et un nombre croissant d'entre elles feront partie d'organes de décision. Deux cents femmes candidates ont déjà été formées pour se présenter aux élections générales. Le Gouvernement ivoirien intègre une perspective soucieuse d'égalité entre les sexes et il a créé un département qui surveille et promeut l'égalité entre les sexes au sein du Ministère de la famille et des affaires sociales. Cependant malgré tous ces progrès, des obstacles demeurent encore car les femmes sont victimes de mauvais traitements et sont marginalisés.

47. **M. Sin** Song Choi (République populaire démocratique de Corée) dit que son pays a adopté une loi sur l'égalité entre les sexes en 1946. Son dernier rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a été examiné en 2005 et a fait l'objet d'un dialogue franc et constructif.

48. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée attire l'attention de la Commission sur les tentatives du Japon visant à occulter les crimes qu'il a commis pendant la Seconde Guerre mondiale, tels que le concubinage forcé, également appelé système de « prostitution forcée », l'enrôlement forcé de millions de personnes de pays d'Asie et le massacre de 1 million de Coréens. Le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, ses causes et ses conséquences a recommandé que le Gouvernement japonais accepte la responsabilité juridique du crime d'esclavage sexuel, présente des excuses publiques et offre des réparations aux victimes. Cependant ses recommandations n'ont pas été mises en œuvre. L'attitude du Japon offre un contraste frappant avec celui d'autres pays qui ont déployé des efforts continus pour présenter des excuses aux victimes et les dédommager pour les injustices passées.

49. **M. Tarrago** (Brésil), prenant la parole au nom des pays membres du MERCOSUR, réaffirme son appui à tous les principaux instruments relatifs aux droits des femmes et il souligne l'importance de l'égalité des conditions de travail sur le lieu de travail.

Les pays du MERCOSUR sont résolus à appuyer de nouvelles formes d'entrepreneuriat, à officialiser le travail de maison et à promouvoir les droits des travailleurs ruraux et des populations autochtones. Une victoire dans le domaine de l'égalité entre les sexes est l'élection de M^{me} Michelle Bachelet à la présidence de la République du Chili pendant l'année en cours. Il est important d'encourager une attitude de respect pour tous, sans distinction de préférences sexuelles, et de fournir un accès aux services de santé sexuelle et en matière de reproduction, ce qui réduira la propagation des maladies sexuellement transmissibles, y compris du VIH/sida, maladie qui se répand parmi les femmes.

50. Les pays membres du MERCOSUR accueillent avec satisfaction l'étude approfondie du Secrétaire général sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes. En 1994, la région du MERCOSUR a adopté la Convention de Belem do Para do Para pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, qui est considéré comme un modèle pour les instruments juridiquement contraignants sur la violence à l'égard des femmes. Ce problème est non seulement l'expression de l'inégalité de pouvoir entre les hommes et les femmes mais elle a également des répercussions néfastes, y compris l'absentéisme au travail, la féminisation du VIH/sida et de la pauvreté ainsi que la médiocrité des résultats scolaires des enfants qui sont témoins de telles violences. De nombreuses techniques, y compris des services d'assistance sociale et le recours à l'arrestation préventive en cas de menace, doivent être appliquées afin de lutter contre la violence à l'égard des femmes. Finalement le représentant du Brésil fait observer qu'en 2006 l'Organisation des États américains a élaboré une stratégie contenant de nombreuses mesures visant à lutter contre le problème de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

51. **M. Chernenko** (Fédération de Russie) dit que l'étude approfondie du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes est un document extrêmement important. Cependant certaines de ses recommandations, en particulier dans la partie relative à la violence à l'égard des femmes dans les conflits armés, sont tendancieuses et politisées de façon inappropriée, ce qui fait obstacle au règlement de la question par la communauté internationale. La cinquantième session de la Commission de la condition de la femme s'est déroulée dans une atmosphère constructive. Il y a lieu d'espérer que le climat

d'agressivité qui a caractérisé les sessions précédentes disparaîtra et que la réforme de la Commission pourra se poursuivre de façon constructive et non politique.

52. La Fédération de Russie souscrit sans réserves aux directives du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ses sixième et septième rapports périodiques sont en cours d'élaboration et ils seront présentés au Comité au cours de l'année. Un nouveau document intitulé « Stratégie pour l'égalité entre les sexes en Fédération de Russie » a fait l'objet d'un examen au sein d'une commission interorganismes sur l'égalité entre les sexes. La stratégie pour l'égalité entre les sexes définira les conditions et les critères qui permettront de garantir l'égalité des droits et des possibilités pour les femmes dans tous les aspects de la vie en Fédération de Russie. La forte croissance de l'économie russe a eu des conséquences bénéfiques sur le développement social, en améliorant les conditions de vie pour les femmes. Au cours de l'année écoulée, le Président Poutine a annoncé des mesures d'aide aux femmes enceintes et aux mères de jeunes enfants ainsi qu'une assistance aux femmes qui reviennent sur le marché du travail après avoir accouché.

53. **M^{me} Sapag** (Chili) souligne l'importance de la mise en œuvre des obligations internationales concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et elle réaffirme la détermination du Chili de mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et les conventions pertinentes et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La représentante du Chili accueille également avec satisfaction l'étude approfondie du Secrétaire général sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes (A/61/122 et Add.1) qui permettra aux États de mettre en œuvre les politiques nécessaires et d'en assurer le suivi.

54. Pour la première fois de son histoire, la présidence du Chili est assurée par une femme qui a été élue avec 53 % des voix et qui a incorporé une perspective antisexiste dans tous les domaines de compétence de tous ses collaborateurs proches. La Présidente du Chili a fait un saut qualitatif en avant en donnant aux femmes des postes de responsabilité politique. Cependant des obstacles demeurent en raison du système électoral dit « binominal » qui réduit les chances pour les femmes de se faire élire. En conséquence des efforts sont actuellement déployés pour faire promulguer une loi sur les quotas par le

Service national des femmes (SERNAM) qui met actuellement en œuvre son deuxième programme d'égalité des chances.

55. La Présidente du Chili a fait publier un Code de bonnes pratiques sur l'égalité des chances et de traitement dans le secteur public et sur les mesures permettant de concilier les obligations professionnelles et les responsabilités familiales dans les organes de l'Administration centrale de l'État. Il faut espérer que le secteur privé souscrira aussi à ces mesures. Le système judiciaire du Chili a été modernisé par la mise en place de tribunaux de la famille, avec de nouvelles lois régissant la violence familiale, le mariage civil et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail ainsi que des amendements aux lois sur la filiation. Le Chili a mis en place 29 centres d'accueil pour traiter les cas de violence familiale dans tout le pays ainsi qu'une permanence téléphonique nationale, et en 2007 des refuges seront créés pour les femmes et les enfants affectés par la violence en vue de leur réinsertion ultérieure. Ces progrès n'auraient pas été possibles sans les directives de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes. Le Chili a aujourd'hui une occasion historique avec une présidente qui défend les droits des femmes.

56. **M^{me} Ageel** (Arabie saoudite) dit que son pays accorde une importance particulière à la condition des femmes de la naissance jusqu'à la mort en raison des nombreux passages de la charia qui soulignent l'égalité des femmes avec les hommes en ce qui concerne leur humanité et leurs droits. Deux principes coraniques importants, à savoir l'unité et de la création des deux sexes à partir d'une âme unique et l'équilibre des obligations mutuelles et des droits entre les femmes et les hommes, ont inspiré la Constitution de l'Arabie saoudite dont l'article 9 prévoit que la famille est le noyau de la société saoudienne et que ses membres seront élevés dans la foi islamique. Le plan de développement actuel de l'Arabie saoudite repose sur le renforcement de la famille, la préservation des valeurs familiales islamiques et arabes, le renforcement de la participation des femmes et le développement de leurs capacités, sur les droits des citoyens et de leur famille dans les situations d'urgence, de maladie, de handicaps et de vieillesse, sur l'appui au système de sécurité sociale et l'encouragement des œuvres charitables et sur l'autonomisation des femmes au sein de la famille et sur le lieu de travail.

57. Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de l'enseignement où tous les besoins sur le plan des établissements, des enseignants et des programmes d'études ont été satisfaits. Plus particulièrement une augmentation rapide de l'inscription des filles a permis de réduire l'écart entre les garçons et les filles au niveau de l'enseignement secondaire et universitaire et cet écart est pratiquement inexistant au niveau primaire. Les filles représentent 48,6 % du total des élèves inscrits, les pourcentages correspondant aux niveaux primaire et secondaire sont respectivement 48 % et 50,3 %. Dans l'enseignement supérieur les étudiantes sont plus nombreuses que leurs condisciples masculins et elles représentent 56,5 % du total des étudiants. L'Arabie saoudite est également témoin d'une augmentation de la participation des femmes dans tous les secteurs du Gouvernement ainsi que dans les médias et dans les domaines culturel et éducatif. De nombreuses femmes ont des diplômes universitaires en sciences et occupent des postes de responsabilité dans les domaines universitaire et médical. Il convient de ne pas oublier que l'Arabie saoudite a signé en 2000 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

58. Les Saoudiennes jouent un rôle important dans les organisations caritatives et sociales, dont la mise en place est encouragée par le Gouvernement saoudien, ainsi que dans les chambres de commerce et dans le Conseil consultatif (Shura) et les conférences de dialogue national. Elles apportent également une contribution importante à l'économie, en particulier dans le domaine des investissements, où l'épargne, y compris celle d'un nombre croissant de femmes d'affaires saoudiennes, atteignent un montant approximatif de 15 milliards de riyals. Les statistiques disponibles indiquent que le nombre d'entreprises appartenant à des femmes et inscrites au registre du commerce est plus de 22 500, ce qui représente 4,7 % des établissements enregistrés auprès des chambres de commerce et d'industrie du Royaume; ces entreprises déploient leurs activités dans divers secteurs économiques, notamment industriels et agricoles, et un grand nombre d'entre elles sont des entreprises de sous-traitance et du bâtiment qui dans le passé étaient la chasse gardée des hommes. Enfin le Gouvernement saoudien n'épargne aucun effort pour promouvoir la condition des femmes, conformément à la charia, afin de leur assurer un rôle constructif dans la société.

59. **M^{me} Feller** (Mexique) dit que, si des progrès ont été enregistrés dans la condition des femmes en Amérique latine, de nombreuses formes de discrimination fondée sur le sexe perdurent néanmoins. Le Mexique est pleinement résolu à mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing, en particulier dans les principaux domaines où des problèmes se posent encore. La délégation mexicaine est convaincue que, grâce à une politique d'ouverture et de coopération avec les organismes internationaux de défense des droits des femmes et à la promotion de nouvelles initiatives, la voie est ouverte à l'élimination de pratiques discriminatoires et inégalitaires dont sont victimes de nombreuses femmes mexicaines.

60. La violence à l'égard des femmes a constitué un obstacle grave à la réussite des plans de développement et au respect des droits de l'homme et elle a gravement perturbé les sociétés d'Amérique latine. La représentante du Mexique accueille donc avec satisfaction l'étude approfondie du Secrétaire général sur cette question ainsi que le Service d'échanges et de recherches sur les sexes de l'INSTRAW. Grâce à l'assistance précieuse d'UNIFEM, le Mexique a élaboré un système national, le premier de la région, pour améliorer les indicateurs et les statistiques sur la condition féminine, qui serviront de base à la mise en œuvre des politiques et services nationaux en faveur des femmes. Le Mexique s'efforce d'exporter ce modèle dans d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes. UNIFEM est un outil stratégique qui permet de renforcer les organes nationaux chargés de la parité des sexes et qui apporte une assistance précieuse sur le terrain en fournissant une assistance technique et son soutien afin de forger des alliances solides entre les gouvernements et la société civile. Le Mexique, qui apporte une contribution importante à UNIFEM et à l'INSTRAW, estime que des résultats plus concrets en ce qui concerne la gestion du temps, l'utilisation optimale des ressources et l'élimination des doubles emplois peuvent être obtenus grâce à une coordination efficace et à la création de synergies entre les organismes chargés des questions de parité des sexes.

61. La délégation mexicaine est convaincue que les difficultés que présente la mise en œuvre des instruments permettant de garantir le respect des droits des femmes sont dues à la diffusion insuffisante de l'information et à une promotion insuffisante de ces droits. Tant que les femmes ne connaissent pas leurs droits, les gouvernements ne pourront faire grand-

chose pour les garantir. Il est donc nécessaire d'avoir des indicateurs et des statistiques fiables ainsi que des mécanismes efficaces de suivi et d'accès à la justice pour les femmes. Mais par-dessus tout l'éducation est la condition essentielle. Tant qu'une perspective antisexiste n'est pas intégrée dans les programmes scolaires et que les hommes ne participent pas à ces efforts, on ne peut espérer que des résultats fragiles et limités.

62. **M. Pekarchuk** (Ukraine) dit que l'exploitation sexuelle et la traite des femmes demeurent l'une des pires formes de violence à l'égard des femmes, comme le confirme l'étude du Secrétaire général. L'expérience de la décennie écoulée indique que ces formes d'exploitation augmentent, en particulier dans les zones de conflit armé. La délégation ukrainienne espère donc que les négociations aboutiront sur les projets de résolution à l'examen sur la traite des femmes et des filles et sur l'esclavage et la traite des personnes. Il faut redoubler d'efforts pour mettre un terme à ces phénomènes inhumains d'exploitation sexuelle, de trafic et d'autres formes de violence à l'égard des femmes.

63. Réaffirmant la détermination de l'Ukraine de mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing et le Document final de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui constituent tous deux un cadre global pour l'égalité entre les sexes, laquelle est une priorité nationale pour l'Ukraine, le représentant de l'Ukraine fait savoir que son pays considère que l'autonomisation des femmes et la prise en compte des questions d'équité entre les hommes et les femmes sont non seulement des objectifs importants mais également un moyen d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Plus d'un million de femmes en Ukraine participent à des activités entrepreneuriales et près de la moitié des femmes du pays ont fait des études supérieures ou des études secondaires spéciales et les femmes représentent plus de la moitié des étudiants universitaires.

64. L'approche dynamique de l'Ukraine a abouti à un certain nombre d'initiatives menées par le Gouvernement ukrainien pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes, y compris la promulgation de lois et de décrets pertinents, l'élaboration d'une stratégie relative à l'égalité entre les sexes et la mise au point d'un programme national sur l'instauration de l'égalité entre les sexes qui sera adopté sous peu. Un sous-comité

parlementaire sur l'égalité entre les sexes, un conseil de coordination ministérielle sur l'égalité des droits, le Ministère de la famille, de la jeunesse et des sports, des autorités nationales et locales et des organisations de la société civile ont été également créés.

65. L'Ukraine est partie à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, elle a ratifié le Protocole facultatif et elle n'épargne aucun effort pour s'acquitter de ses obligations de présentation de rapports aux organes conventionnels compétents. Il est significatif que Kiev ait récemment accueilli la vingt et unième session de l'Assemblée générale du Conseil international des femmes, où la première dame du pays a déclaré que l'Ukraine répond avec dignité au défi qui se pose à tous les pays démocratiques, à savoir donner aux femmes l'occasion de progresser.

66. **M^{me} Na-Allah** (Niger) dit que le Gouvernement nigérien a pris plusieurs mesures pour promouvoir la condition des femmes et l'égalité entre les sexes conformément aux recommandations de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et aux autres résolutions et recommandations pertinentes des Nations Unies. Le Niger a adopté une loi en vertu de laquelle 10 % au moins des responsables élus au Gouvernement et dans l'administration d'État doivent être des femmes, ce qui a abouti à l'élection de 14 femmes au Parlement et de six femmes aux postes de ministre. Deux programmes importants ont été également élaborés sur la situation juridique des femmes et sur la formation de femmes dirigeantes.

67. Quelque 63 % de la population du Niger, dont 73 % de femmes, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le Gouvernement nigérien s'efforce de remédier à cette situation avec plusieurs projets et programmes, notamment la fourniture de microcrédit aux femmes, en particulier aux femmes pauvres des zones rurales, et d'autres moyens de promotion d'activités génératrices de revenus. Le Niger a également adopté une loi qui favorise l'éducation et la formation de tous les enfants sans aucune discrimination fondée sur le sexe.

68. Malgré ses difficultés économiques, le Niger a déployé des efforts considérables pour améliorer l'accès aux services de santé, notamment par la construction de centres de traitement, la formation de fournisseurs de soins de santé communautaires, un programme de vaccination, un programme de

planification de la famille et des activités visant à prévenir la propagation du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Les femmes et les enfants sont les principaux bénéficiaires des politiques de santé du Gouvernement nigérien et ils ont droit à la gratuité des soins et des services de planification de la famille.

69. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, le Niger a réformé son Code pénal pour inclure des crimes tels que l'esclavage, les mutilations génitales féminines et le harcèlement sexuel, et il a renforcé les sanctions pour des délits tels que le viol. En conclusion la délégation nigérienne réaffirme la détermination du Niger d'améliorer la condition des femmes et elle exprime sa gratitude pour les efforts bilatéraux et multilatéraux qui ont été déployés pour améliorer la vie des femmes du Niger. La délégation nigérienne attire notamment l'attention sur le rôle joué par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à cet égard.

70. **M. Fieschi** (France), prenant la parole au nom également de la délégation néerlandaise, dit que les difficultés inhérentes à l'évaluation de l'ampleur et de la nature de la violence à l'égard des femmes ont abouti à des désaccords sur les méthodes appropriées de lutte contre ce fléau. En conséquence les délégations doivent accorder une attention prioritaire au rapport approfondi du Secrétaire général sur la violence à l'égard des femmes, qui repose sur des recherches détaillées, des études statistiques, des informations fournies par les États Membres et des données résultant des consultations régionales et internationales. Les délégations française et néerlandaise présenteront sous peu un projet de résolution visant à renforcer les efforts permettant d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en vue de son adoption par consensus.

71. **M. Shinyo** (Japon), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, dit qu'il est regrettable que le représentant de la République populaire démocratique de Corée ait soulevé des questions anciennes qui sont sans rapport avec le point de l'ordre du jour à l'examen. Ces questions ont été reconnues par le Gouvernement japonais à plusieurs reprises, y compris dans la Déclaration commune de Pyongyang signée par le Japon et par la République populaire démocratique de Corée et dans une déclaration du Président japonais en 2005. Le Japon a toujours contribué à la promotion de la paix et de la sécurité

depuis la Seconde Guerre mondiale. Les chiffres mentionnés par le représentant de la République populaire démocratique de Corée sont nettement exagérés et sont inacceptables pour la délégation japonaise. La déclaration sans fondement fait par le représentant de la République populaire démocratique de Corée ne peut être considérée comme excuse pour les enlèvements perpétrés par ce pays, qui constituent un problème continu et une violation flagrante des droits de l'homme.

72. En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, qui est également sans rapport avec le point de l'ordre du jour à l'examen, la position du Gouvernement japonais est que la qualité de membre permanent doit être fondée sur les contributions d'un État membre à la paix et à la sécurité. Le représentant du Japon attire l'attention sur la déclaration du Conseil de sécurité en date du 8 octobre 2006 demandant instamment à la République populaire démocratique de Corée de mettre en œuvre sa résolution 1695 (2006), y compris la reprise des pourparlers à six pays et des négociations sur le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et sur les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

73. **M. Sin** Song Chol (République populaire démocratique de Corée), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, dit que sa délégation n'a fait que rappeler une vérité historique et il demande instamment au Japon de se comporter honorablement. Une fois de plus la délégation japonaise cherche à occulter son passé sanglant et à nier et déformer ses crimes contre l'humanité. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée se réfère à la menace posée par l'extrême droite du Japon, y compris l'incitation à la haine contre les Coréens du Japon. Le Japon a enlevé de force 8,4 millions de Coréens pendant son occupation de la péninsule coréenne et il a forcé 200 000 femmes et filles coréennes à l'esclavage sexuel.

74. Les Coréens gardent envers le Japon une rancune profonde qui doit être payée par le sang. Même aujourd'hui, après plus d'un demi-siècle, personne ne sait où se trouvent la plupart de ces victimes. Malgré les déclarations du Japon sur les droits de l'homme, il n'a pas dit la vérité sur le sort de ces victimes et il n'a pas non plus offert d'excuses sincères ni de réparation satisfaisante. Le Japon est peut-être riche sur le plan matériel mais il constitue une grave menace pour la

communauté internationale car il est d'une pauvreté extrême sur le plan de la moralité et de l'éthique.

75. **M. Shinyo** (Japon), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, dit qu'il faut aborder la question actuelle de l'enlèvement de ressortissants japonais par la République populaire démocratique de Corée qui ne peut nier cet acte. Il faut aussi se demander quel est le pays qui constitue une grave menace à la communauté internationale; la réponse est la République populaire démocratique de Corée étant donné sa déclaration la veille qu'elle a procédé à des essais nucléaires. Par contre le Japon ne cesse de promouvoir les droits des femmes et des enfants depuis plus de 60 ans.

76. **M. Sin** Song Chol (République populaire démocratique de Corée), prenant la parole pour exercer son droit de réponse, dit qu'il est absurde pour le Japon de prétendre qu'il est lavé de ses crimes passés. La question des enlèvements a été complètement réglée dans la Déclaration de Pyongyang que le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a pleinement mise en œuvre et ne laissant aucune question en suspens. Mais le Japon a rejeté unilatéralement cette déclaration et il n'a cessé de la torpiller. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée réitère la demande de son pays au Japon, qui a été faite à la réunion de Beijing du 4 au 8 juillet, de rendre les cendres contestées aux fins d'examen génétique, ce que le Japon a refusé jusqu'ici. Le Japon a tenté d'étouffer cette affaire avec l'intention de nuire et de se dérober à ses obligations. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée demande instamment au Japon d'accepter la responsabilité de ses crimes passés, y compris l'esclavage sexuel pour les militaires.

La séance est levée à 18 heures.